

 <p>Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique</p>	<b>Enregistrement</b>	Référence : DIAJ- SRP- ER 006
	<b>Formulaire de demande d'autorisation de création d'une officine de pharmacie</b>	Indice : 01
		Date : 12/12/2022
		Page: 1/ 2

**ANNEXE I**

<b><u>IDENTIFICATION DU OU (DES) DEMANDEUR (S) :</u></b>	
<p><b><u>Prénom et Nom du Pharmacien</u></b></p> <p><b><u>(En cas d'association remplir tous les pharmaciens)</u></b></p> <p><u>Numéro téléphone :</u></p> <p><u>E-mail :</u></p> <p><u>Adresse :</u></p> <p><u>Date de Naissance :</u></p>	
<p><b><u>Année de soutenance de thèse</u></b></p>	
<p><b><u>Nombre d'année (s) d'expérience dans le domaine de la pharmacie :</u></b></p>	<p>Pièces justificatives de l'expérience professionnelle (cocher le nombre d'attestations justifiant cette expérience), les attestations doivent être datées, signées et préciser la durée d'exercice dans la structure:</p> <p style="margin-left: 40px;"> <input type="checkbox"/> Attestation 1  <input type="checkbox"/> Attestation 2  <input type="checkbox"/> Attestation 3  <input type="checkbox"/> Attestation 4  <input type="checkbox"/> Autres attestations (à préciser) : </p>
<b><u>IDENTIFICATION DU SITE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE</u></b>	
<b><u>REGION :</u></b>	
<b><u>DEPARTEMENT :</u></b>	
<b><u>COMMUNE :</u></b>	

 <p>Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique</p>	<b>Enregistrement</b>	Référence : DIAJ- SRP- ER 006
	<b>Formulaire de demande d'autorisation de création d'une officine de pharmacie</b>	Indice : 01
		Date : 12/12/2022
		Page: 2 / 2

**DOCUMENTS À ANNEXER :**

1. une demande adressée au Ministre en charge de la santé ;
2. un formulaire de demande à renseigner par le demandeur ;
3. une copie légalisée de l'attestation de soutenance ou du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie ;
4. une copie de l'attestation à défaut la carte d'inscription en cours de validité ; ou un enregistrement à l'ordre des pharmaciens du Sénégal (l'enregistrement se fait une seule fois) ; ou une lettre d'introduction délivrée par l'Ordre des pharmaciens du pays d'origine pour les ressortissants de l'espace l'UEMOA ;
5. une copie conforme de la carte d'identité nationale en cours de validité ;
6. un plan de masse de la zone, visé par les services cadastraux ;
7. attestation (s) justifiant l'expérience professionnelle dans le domaine de la pharmacie.

**NB : l'absence de l'un de ces documents est un motif d'irrecevabilité et donc d'un classement sans suite du dossier.**

<b>Fait à</b>	
<b>Date</b>	
<b>Nom et Prénom du ou (des) Pharmacien (s)</b>	
<b>Signature (s)</b>	